



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D\_2023\_09\_73b

Date de convocation du conseil : 1er septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUARD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAULHAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

M. BRUNO Thierry

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Objet : Achat d'une parcelle sise à St-Laurent-de-Belzagot à Mr et Mme GUÉRIN

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Madame HERAUD Murielle

M. Bernard HERBRETEAU rappelle que lors de la séance du 2 juin 2021, le conseil municipal décidait de la vente d'une parcelle communale à M. Raymond GUERIN. Il ajoute que le bornage a révélé des irrégularités corrigées selon le plan de division. Une délibération doit être prise pour régulariser le cadastre, en vue de la signature de l'acte chez Me FAULCON.

Il est ainsi proposé l'achat à Mr et Mme GUÉRIN de la parcelle cadastrée section 328 B n° 1379 (issue de la division de la parcelle cadastrée section 328 B n° 668) pour une superficie de 12 centiares pour le prix de 1 Euro le m<sup>2</sup>, soit un prix de 12 Euros.

Les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune et pouvant être évalués à 147,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acheter à M. GUERIN les parcelles énoncées ci-dessus
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/09/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 14/09/2023



Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN